

La commanderie de VAOUR et MONTRICOUX

(A partir d'extraits du livre " Les Templiers dans le Sud-Ouest " de Jacques DUBOURG)

En 1127, le fondateur de l'ordre des Templiers, Hugues de Payns, se rend en Occident afin d'obtenir la reconnaissance officielle de son ordre par le pape. Il avait fondé à Jérusalem en 1118 l'ordre des " Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon " sur les principes de la règle de Saint Augustin pour assurer la police des routes qui menaient vers les lieux saints. Dans le prolongement de cette initiative, il vient créer en Europe des commanderies susceptibles de soutenir son action en Orient et d'assurer une protection sur les grandes voies de communication dont il percevrait des droits.

Très vite des dons sous forme de fiefs, de maisons, de terres furent attribués à l'ordre.

Leur devise était : " FAIS CE QUE DOIS – ADVIENNE QUE POURRA "

En 1132 Roger de Béziers permet aux templiers de s'installer sur son territoire. C'est à cette époque que les seigneurs de PENNE ont les premiers contacts avec les représentants de cet ordre.

En 1139 les moine-soldats s'installent à Vaour et créent une commanderie parmi les toutes premières en cette première moitié du XII ème siècle. VAOUR a été choisi à partir du site religieux de Saint Salvy de l'Herm (ermitage) qui dépendait du prieuré d'Ambialet.

Il y aura dans le Sud-Ouest au début du XIIIème siècle plus d'une centaine de commanderie pour cinq cents en France.

Vers 1143, les chevaliers de PENNE semblent avoir rejeté le serment de fidélité à Roger de Béziers sous la pression des vicomtes de Saint Antonin. C'est ainsi que différents seigneurs et ordres religieux implantés de part et d'autre de l'Aveyron entre Saint Antonin et Penne vont s'associer. (Zone sous le contrôle des vicomtes de Saint-Antonin et des Comtes de Toulouse). Les fondateurs et bienfaiteurs du Temple de VAOUR ont été les chevaliers de PENNE, les chevaliers de MONTAGUT (possédaient un puissant château à côté de Gaillac), les Vicomtes de Saint Antonin, les religieux de Septfonds dans le Quercy, de la Chancelade dans le Périgord et d'Aurillac en Auvergne ainsi que les chanoines de Saint Antonin et l'église de Saint Paul de Mamiac.

On trouve parmi les donations des chanoines les sites comme : Saint Benoît de Castres dans le Quercy où il existait un castel, Saint Laurent du Maynet, Roussergue, Montricoux.

On trouve aussi les sites de Tréban, la Combe des Albys en Quercy avec son prieuré de Sainte Marie, Saint Pantaléon, Saint Julien, Sainte Cécile de Cayrou et Saint Paul de Mamiac.

Vaour a alors comme dépendance Montricoux (1181), Cahors, Le Bastit, La Capelle-Livron, La ville Dieu et le village de Labastide du Temple.

En 1175 le temple de Vaour acquiert une vigne à l'Auriol, commune de Penne.

En 1179 le comte Raymond V abandonne ses droits sur Castres et les environs.

En 1181, Etienne, prieur de Saint Antonin et tous les chanoines bénédictins de Saint Antonin font une donation le 14 mai d'une terre et d'une seigneurie sur Montricoux avec le moulin. Ils y resteront jusqu'en 1307. Un autre moulin, celui de Guiraudenc, fut attribué par les moines aux templiers de Vaour. Le comte de Saint Gilles abandonna aux templiers de Vaour tous ses droits sur Montricoux. Un autre moulin leur fut attribué par d'autres chevaliers, celui de l'Auriol sur l'Aveyron commune de Penne. Les terres de Périlhac en bordure de Grésigne sont cédées aux Templiers.

En 1184, Sicard, vicomte de Saint-Antonin cède au Temple de Vaour les droits qu'il avait sur la vila de Castres, sur les hommes et les femmes, les terres et leurs dépendances.

A Cahors, les Templiers s'installèrent dans un premier temps dans plusieurs maisons léguées par les sires de Vayrols, aujourd'hui rue du temple.

En 1273, Audiguier de Penne céda la dîme des Anglars.

Outre les donations des souverains et grands personnages, c'est surtout la petite noblesse qui enrichit l'ordre. Les donateurs agissaient souvent pour gagner le salut de leur âme. Ils semblaient vouloir racheter ainsi les fautes qu'ils avaient pu commettre en ce monde et assurer leur salut éternel..

La richesse procurée par les dons, legs et acquisitions apparaissent de façon évidente dans le cartulaire de la commanderie de Vaour. Les biens donnés ou acquis se trouvaient sur les cantons de Vaour, Montmirail, Lisle et Gaillac, Saint Antonin, Caylus, Nègrepelisse. A partir de 1192 les Templiers de VAOUR vont chercher à se développer vers la vallée de La Vère. Ils créeront une étape sur la route d'ALBI à LINTIN.

Leur domaine était généralement constitué par des bois, des pâturages, des droits divers, des cens, des dîmes, mais il y avait aussi des hommes et des femmes travaillant sur les terres. Ceux-ci étaient donnés au même titre que les immeubles. Ce fut le cas en 1177 pour Etienne de Frauceilles et de sa fille, puis en 1182 pour Estève de Fracella et sa fille, qui furent cédés au Temple de Vaour par Aigline et Arnaud Raimond.

Tout d'abord, les Templiers exploitèrent leurs domaines situés autour des commanderies, aidés dans leur tâche par une main d'œuvre extérieure. En fait, il semble qu'ils aient personnellement peu participé aux travaux de la vie rurale comme le faisaient les moines à cette époque de grand défrichement. Ils se comportaient en véritables seigneurs fonciers.

Les templiers semblent avoir été pour leur époque à la pointe du progrès en poussant leurs tenanciers à utiliser des méthodes performantes comme l'assolement quadriennal. L'irrigation était également pratiquée.

Les chevaliers du Temple ont toujours recherché le rendement dans le secteur agricole. Le profit était un peu le moteur de leurs activités. Ils devaient en effet produire pour envoyer en Terre Sainte du blé, des chevaux, de la viande et des peaux. Mais il leur fallait aussi beaucoup vendre pour pouvoir acheter des armes, du fer et gagner de l'argent. Leur principale mission était celle de recruter auprès des familles seigneuriales et d'agrandir leur domaine.

Les commandeurs :

Ils étaient de condition noble. Organiseurs et gestionnaires de leurs établissements, il leur arrivait d'être à la tête de plusieurs commanderies à la fois. En 1185, Fort Sans était le maître de Vaour, Saint Benoît de Castres et Saint Laurent du Maynet ou de Marsa; trois établissements formant une seule unité administrative. En 1248, le même commandeur administre simultanément Vaour, Montricoux et Lacapelle-Livron.

Commandeurs de Vaour - Montricoux - Lacapelle:

1143	Pierre HUMBERT
1150	Pierre HUGO
1173-1179	<u>FORT SANZ</u>
1179	Jean de NOUGAYROLS
1180	DURAND-OEILLER

1181	Pierre de la CASE
1184	Bertrand BONAFOS
1185	Pierre de TUDELLE
1191	Arnaud de BOS, DOAT DAHAS,
1195	<u>Pierre Lo CAPELLA</u> . Véritable administrateur
1196	Daïdé de Sainte CROIX
1200	Adémar GUILLAUME
1202	<u>Pierre du CASTEL</u> – On lui doit le cartulaire de la commanderie. Récupère les biens de Cahuzac.
1248	Gaillard de PADINAS
1259	Raymond de POSQUIERES

Le commandeur avait sous ses ordres des chevaliers de condition noble. Ils portaient la cape blanche.

Les chevaliers avaient comme subordonné directs des sergents d'origine plus modeste et portaient un manteau brun.

Les aumôniers portaient l'habit noir.

Tous avaient la croix rouge du Temple définie par le pape Eugène III et représentait le symbole de la profession. Ils la portaient sur la poitrine et dans le dos.

D'autres frères du Temple étaient les donats et prononçaient les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

Tous ces membres n'étaient pas forcément originaires du lieu et ils s'engageaient à une certaine mobilité quand ils entraient dans l'ordre.

Ainsi, dans les établissements templiers, des personnes appartenant à des catégories bien différentes, allant du chevalier jusqu'au serf, participaient à la bonne marche de la maison. Elles avaient une place bien précise au sein de la hiérarchie, laquelle semblait avoir pour base l'élection.

A la dissolution de l'ordre en 1307, il n'y avait en France que 1500 templiers pour 500 établissements.

Commandeurs de l'Ordre Souverain de Saint Jean de Jérusalem :

1338	Etienne de SAHLS
1394 – 1407	Amalric de SANHAC
1417	Jean de FOS, commandeur de Saint Hugues (Puylaroque) et Vaour
14xx	Durand MALIAN commandeur des hospitaliers de Drulhe et Vaour
1425	Guillaume de CASTELPERS chevalier, précepteur de la commanderie Jean de CASTELNAU qui est commandeur de Montricoux en 1400
1451 – 1465	Pierre de RAFIN
1482	Pons de MALLEVILLE
1506	Charles d'ALAMAN de ROCHECHOUARD
1532	Raymond RICARD
1533	Philippe de LASAGNE
1538 – 1551	Eynard de MONTORSI
1552 – 1560	Jean-Pierre de BAULAC-TREBONS
1567	Antoine de RONDES dit de MONTALQUE
1574	Jean de LA VALETTE de CORNUSSON - Frère du Sénéchal. Estant de MILHAN Enard de MONTARY
1532	Pierre de ROQUELAURE
1597-1610	Guillaume de CASTELPERS

1611	Jean de MARSÀ-SALHAC ou MARCILLAC
1615 – 1617	Pierre de BLANCARD-NAITOS ou BALNCHARD NEAULES Jean de VIDOS
1624 – 1626	Richard de NIHI-CLARET
1632	Honoré de VILLENEUVE-VILLEVIEILLE
1638 – 1644	Louis de BAGARIES
1647	François Paul des MASSIERES-CASAULX Antoine de GLANDEVES-CASTELET
1667	Jacques d'ESPARVES-LUSSAN-CARBONNAUX
1678 – 1686	Jean de VILLENEUVE-VILLEVIEILLE
1689 – 1707	Gaspard de PONTEVE-BARGEMME
1759	N. de CHATEAUNEUF Mgr Paul ALPHERAN de BUSSAN (évêque de MALTE)
1763 – 1767	Charles-Philippe de CRUCY-MARCILHAC Le BAILY de BELESTA
1782 – 1789	Pierre-Antoine de RAYMOND d'EAULX

La règle et le secret:

Les moine-soldats étaient tenus d'observer la Règle qui constituait l'ossature de leur ordre. Etablie en 1128 par Saint Bernard d'après les prescriptions du pape Honorius II et remise au grand maître de l'Ordre, elle s'inspirait des commandements religieux et exigeait leur mise en pratique.

Les membres faisaient vœu de chasteté et d'obéissance. Les frères et chevaliers se donnaient à vie au Temple. Le secret des chapitres était respecté et aucune information sur le fonctionnement de la commanderie ne devait être diffusée à l'extérieur. Ces dispositions de secret en faisaient leur force mais ont renforcé le phénomène d'enfermement que pouvaient ressentir ses membres. Elles ont, par la suite entraîné les plus folles suppositions.

L'habitat :

Les chapelles font figure d'élément constant dans les commanderies. Parfois situées dans l'aile septentrionale des bâtiments, elles se trouvaient le plus souvent au sud et étaient fréquemment désignées sous le vocable de Notre Dame. En dehors des éléments permanents tels que fortifications, bâtiments agricoles, chapelle, la commanderie pouvait abriter d'autres installations telles que des bâtiments d'accueil ou des hostelleries destinées à recevoir les voyageurs.

La finance :

Les maisons templières ont rempli diverses fonctions bancaires. Tout d'abord les templiers recevaient les dépôts que les voyageurs (surtout avant de partir sur les lieux saints) et les commerçants (surtout pour la transmission d'argent à distance) ne voulaient emporter dans leur déplacement. Les chevaliers du Temple assuraient eux-mêmes les transferts de fonds même pour le roi. Des prêts ont été aussi consentis tels, que celui en 1176 que Riquier de Penne obtint du Temple de Vaour pour 30 sous de Melgueil en contre partie des 12 deniers de cens annuel qui lui sont dus par le Temple pour le domaine de Périllac.

De nombreux emprunteurs, bien que solvables, faisaient œuvre de générosité en renonçant à reprendre les biens laissés en gage et les cédaient aux Templiers en toute propriété.

A Montricoux, des familles dont le patrimoine avait été en grande partie transféré au Temple à l'occasion de donations taxèrent les chevaliers d'hérésie, de sorcellerie ou de dépravation.

A partir de 1280 une crise économique toucha toute la population et la richesse des Templiers s'opposa à la pauvreté grandissante dans toutes les couches sociales et religieuses.

La dissolution :

Les dernières places fortes tombèrent en Orient vers 1291 et les Templiers commencèrent à se replier vers l'Occident.

A partir de 1305, l'ordre des Templiers commença à subir des infamies afin de le déstabiliser. (Reniement de Jésus au cours de la réception dans l'ordre ; baisers obscènes échangés entre chevaliers ; homosexualité entre frères ; idolâtrie accordée en particulier à une tête barbue ; omission de la consécration au cours des messes ;) Les lieux saints avaient été perdus et l'ordre des Templiers n'exerçait plus rien en Orient. Il disposait alors en France de nombreuses richesses. Le roi de France Philippe le Bel s'empara de ces rumeurs et désirant combler le déficit de l'Etat, convoitait les richesses des Templiers. Il proposa à Jacques de MOLLAY de régler la fusion de l'ordre du Temple qu'il présidait avec celui des hospitaliers de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem. Cette fusion devait aussi relancer une nouvelle croisade.

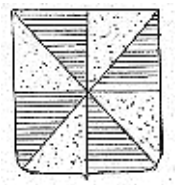
Mais arguant des mœurs douteuses des Templiers et désirant par ailleurs donner un coup à l'institution papale qui lui portait ombrage (Clément V est pape à Avignon) , Philippe le Bel décida le 13 septembre 1307 de l'arrestation des frères du Temple. Le vendredi 13 octobre 1307 tous les Templiers de France furent arrêtés dans leurs commanderies (il y avait alors 2000 installations templières en France ; 4 chevaliers à VAOUR où des souterrains auraient purent être utilisés pour la fuite d'autres membres de l'ordre ; Othon de Salvanhac Commandeur à LACAPELLE). Ce fut le cas pour la maison des Templiers de Montricoux où le sénéchal du Quercy, Jean d'Arreblay envahit au point du jour et conduisit tous les chevaliers dans les prisons de Cahors. Il eut soin avant de partir de mettre les biens sous séquestre et d'en nommer un curateur : Géraud de Salvagnac. En 1308 le pape Clément V, chef suprême des Templiers, se rallie à la cause du Roi, lui laissant la voie qui conduira à la suppression de l'ordre et à la dévolution des biens aux Hospitaliers le 22 mars 1312 au cours du concile de Vienne avec un millier d'ecclésiastiques. Une nouvelle inquisition naquit et les Dominicains furent de nouveau chargés de débusquer et faire avouer les prétendants à l'ordre du Temple. Ceux qui se rétractaient après avoir avouer sous la torture étaient brûlés. 250 personnes environs en furent victimes.

Le Pape écrit à tous les Rois d'Europe pour faire arrêter les Templiers en place sur leur territoire ; aucun d'entre eux ne procédera à des arrestations...

En 1312 Philippe le Bel donna une partie de la commanderie de Montricoux qui rapportait 1100 livres tournois, au dénonciateur Esquieu de Floyrac. L'autre partie revint aux Hospitaliers. En 1332, ils la rétrocédèrent à Pierre DUEZE et Arnaud frère et neveu du pape Jean XXII en échange de terres en Languedoc.

En mars 1314, Jacques de Mollay est arrêté, avoue puis se rétracte. Il est brûlé vif à Paris et prononce une malédiction contre le Pape et le Roi leur annonçant un proche jugement devant Dieu. Le Pape décèdera en avril et le Roi en novembre...

Jean XXII successeur de Clément V confirmera la bulle de ce dernier sur la dissolution de l'ordre des Templiers mais confirmera les vœux de ceux qui continuèrent sous l'ordre souverain de Saint Jean de Jérusalem ; cet ordre se perpétue aujourd'hui sous l'ordre de Malte.



Armoiries de la communauté de VAOUR selon l'édit de novembre 1696.
Blason gironné en pointillé jaune et en hachuré azur.

Jean-Paul MARION
Avril 2008

Sources : - Les Templiers dans le Sud Ouest – Jacques DUBOURG – Editions SUD OUEST
– 2001

- Paul le Marchant de Trigon – Revue du TARN
- GAZELWEB – VAOUR 1998
- Templarium N°6 – Août Septembre 2003 – Templiers à Montricoux.
- Christine KUDLIDOWSKI – étude du cartulaire de VAOUR 1146-1204.